



Fédération Autonome de la Fonction Publique

COMMUNIQUÉ

1^{er} février 2017 : 1,2 % d'augmentation de la valeur du point d'indice en 7 mois

Loin de compenser la baisse du pouvoir d'achat des agents et agents publics cumulée ces dernières années, cette augmentation de la valeur du point d'indice gelée depuis le 1^{er} juillet 2010 représente néanmoins une rupture par rapport à la politique salariale publique en vigueur depuis 7 ans. Pour mémoire, entre 2009 et 2010 la valeur du point d'indice avait progressé de 0,5 % ...

Cette augmentation de 1,2 % est directement issue du rendez-vous salarial inscrit dans le protocole d'accord « PPCR » (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) dont la FA est signataire.

Quoi qu'en disent ses détracteurs, c'est donc bien le protocole « PPCR » qui a ouvert la perspective de cette revalorisation salariale, qui vient s'ajouter aux revalorisations indiciaires de 2014 ciblées sur les plus bas niveaux de rémunérations (catégorie C et premières grilles de la catégorie B) et à la revalorisation de ces mêmes grilles de 5 points au 1^{er} janvier 2015.

Cette priorité donnée aux plus bas niveaux de rémunérations, ajoutée à la revalorisation générale de 1,2 % entre le 1^{er} juillet 2016 et le 1^{er} février 2017, s'inscrit dans la volonté de la Fédération Autonome de réduire en priorité les facteurs de précarité dans la Fonction publique en-dehors de toute approche corporatiste ou catégorielle.

Au cours des prochaines semaines, dès la publication des derniers textes d'application de « PPCR », la Fédération Autonome dressera un bilan objectif et sans concession des dispositions mises en œuvre en application de ce protocole qu'elle a soutenu.

Si beaucoup reste à faire dans le domaine de la défense du service public et de ses agents-tes, les prochains mois s'annoncent particulièrement difficiles dans ce domaine. Notre détermination Autonome, Progressiste et Solidaire continuera à s'exprimer en toute indépendance y compris vis-à-vis de celles et ceux qui, opposés à ce protocole, voudraient revenir aux dispositions antérieures à « PPCR » ... Rendez-vous au printemps !

Avec la Fédération Autonome, un autre syndicalisme est possible !